

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAION : 24 Mars 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane.

OBJET :	<i>Modification du tableau des effectifs.</i>
----------------	---

N° 2016 / 03 / 08

Afin de procéder au remplacement d'un agent ayant fait valoir son droit à la retraite, un appel à candidatures a été engagé pour le recrutement du responsable du service entretien.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} Mars 2016,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu le Comité Technique du 10 Mars 2016

Considérant l'issue des entretiens liés au recrutement du responsable du service entretien,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet par suppression d'un poste de technicien à temps complet.

.../...

Le Conseil Municipal

- *ADOPTÉ la proposition du Maire*
- *APPROUVE le nouveau tableau des effectifs,*
- *DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité.

Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,
Nathalie GUIVOT

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Avril 2016,
Le Maire



GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES OU EN CDI
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	2,00	25,00	17,50
Attaché Principal	A	1,00		1,00	0,00
Attaché	A	3,00		3,00	2,80
Rédacteur Principal 1e classe	B	1,00		1,00	1,00
Rédacteur Principal 2e classe	B	3,00		3,00	1,00
Rédacteur	B	3,00		3,00	1,80
Adjoint Administratif Principal 1e classe	C	2,00		2,00	1,50
Adjoint Administratif Principal 2e classe	C	4,00		4,00	1,80
Adjoint Administratif 1e classe	C	4,00	1,00	5,00	4,80
Adjoint Administratif 2e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		51,00	18,00	69,00	62,27
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00
Technicien Principal 1e classe	B	2,00		2,00	2,00
Technicien Principal 2e classe	B	1,00		1,00	0,00
Technicien	B	2,00		2,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	1,00	2,00	0,74
Agent de Maîtrise	C	3,00		3,00	3,00
Adjoint Technique Principal 1e classe	C	13,00		13,00	12,80
Adjoint Technique Principal 2e classe	C	12,00		12,00	12,00
Adjoint Technique 1e classe	C	3,00	2,00	5,00	4,51
Adjoint Technique 2e classe	C	13,00	15,00	28,00	24,22
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	7,60
Assistant Socio-Educatif Principal	B	1,00		1,00	1,00
ATSEM Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00
ATSEM Principal 2e classe	C	5,00		5,00	4,80
ATSEM 1e classe	C	1,00		1,00	0,80
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	1,00	7,00	5,65
Assistant de Conservation Pal 1e classe	B	2,00		2,00	1,80
Adjoint du Patrimoine Principal 2e classe	C	1,00		1,00	0,00
Adjoint du Patrimoine 1e classe	C	1,00	1,00	2,00	1,85
Adjoint du Patrimoine 2e classe	C	2,00		2,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	6,00	7,00	5,85
Adjoint d'Animation 2e classe	C	1,00	6,00	7,00	5,85
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	1,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00		1,00	1,00
Gardien de Police Municipale	C	1,00		1,00	0,00
TOTAL		92,00	27,00	119,00	100,87
COLLABORATEUR DE CABINET		1,00		1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL		90,00	28,00	118,00	101,87

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT EGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	3,00
Technicien	B	1,00		1,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	1,00		1,00	1,00
Adjoint Technique Principal 2e classe	C	1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	3,00

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160331-CM-2016-03-08-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2016
Date de réception préfecture : 01/04/2016

Séance du 31 Mars 2016
Délibération n° 2016 / 03 / 08